

UNION SPORTIVE BRAINE-WATERLOO a.s.b.l.

REGLEMENT DES CHALLENGES DE REGULARITE DE LA SAISON DE PISTE

(Approuvé en réunion du Conseil d'administration le 22.03.13)

Article 1er. - Par challenges de régularité de la saison de piste, on entend les challenges relatifs aux compétitions en stade, aux semi-marathons et aux marathons. Ils sont organisés annuellement.

Art. 2. - Les classements des challenges sont proclamés et les récompenses remises aux athlètes à l'occasion d'une manifestation organisée à cet effet. Les récompenses, dont la nature et l'importance sont déterminées annuellement par le Conseil d'administration, ne sont octroyées qu'aux athlètes en règle de cotisation. Les athlètes ayant quitté le club à la date de la manifestation sont, le cas échéant, retiré des classements.

Art. 3 - Le Conseil d'administration mandate un de ses membres, ou, à défaut, tout autre personne, pour procéder à l'établissement des classements, selon les modalités du présent règlement. Il incombe aux athlètes de faire parvenir au responsable des classements les résultats complets des épreuves auxquelles ils ont participé.

Pour la saison 2013/14, le responsable mandaté par le Conseil d'administration est Léo Lefèvre. (leolefevre@skynet.be)

Art. 4 - Le Conseil d'administration tranche souverainement les cas non prévus au présent règlement et les réclamations éventuelles; celles-ci doivent être introduites par écrit.

Art. 5 - Le présent règlement entre en vigueur à partir de la saison 2013/14.

Art. 6 - On distingue 3 challenges:

- a. le CHALLENGE-JEUNES, pour les filles et garçons des catégories benjamins, pupilles et minimes;
- b. le CHALLENGE-COURSES, pour les catégories cadets aux masters (hommes et femmes);
- c. le CHALLENGE-CONCOURS, pour les catégories cadets aux masters (hommes et femmes);

Art. 7 – Toutes les compétitions organisées sous l'égide des ligues d'athlétisme, belges ou étrangères, sont prises en considération pour les challenges.

Art. 8 - Le classement des challenges est établi par addition des notes obtenues par les athlètes en fonction de la table dite 'TABLE USBW', attribuant des notes de 15 à 2 points.

Pour chaque challenge, il est tenu compte des 6 meilleures notes. Il faut au moins 4 notes pour être classé. Comme il s'agit d'un challenge de régularité, quel que soit le nombre de points obtenus, les athlètes comptant 6 notes précèdent dans l'ordre les athlètes qui en comptent 5 et 4. Les courses supérieures à 800 mètres sont comptabilisées 2 fois. Le bonus éventuel n'est toutefois attribué qu'une fois.

En cas d'égalité, c'est la meilleure 6ème note qui est prépondérante. Si l'égalité subsiste, les athlètes sont classés ex-aequo.

Art. 10 – Les bonus suivants sont accordés:

- a) 2, 3, 5 ou 10 pts, pour l'amélioration d'un record club, provincial, francophone ou national, selon le cas; pour les records 'Toutes catégories', ces bonus sont respectivement de 4, 6, 8 et 12 points
- b) en JEUNES, 4 pts à Braine et 2 pts aux autres compétitions du challenge de la province du Brabant wallon;
- c) en 'Toutes catégories' (cadets à masters),
 - 3 points aux athlètes participant aux interclubs cadets-scolaires (y compris épreuves 'Hors-match')
 - 3 points aux athlètes cadets, scolaires et masters participant aux interclubs 'toutes catégories' (y compris épreuves 'Hors-match')
 - 3 points aux athlètes participant aux interclubs masters (y compris épreuves 'Hors-match')
 - 6 points aux athlètes juniors et seniors participant aux interclubs 'toutes catégories' (y compris épreuves 'Hors-match')
- d) en COURSES ET CONCOURS
 - championnats provinciaux: 3 pts aux champions provinciaux
 - championnats LBFA 'T.C': 8, 5, et 3 pts aux podiums et 1 pt pour la finale (top 8)
 - championnats LBFA /catégorie: 6, 4, et 3 pts aux podiums et 1 pt pour la finale (top 8)
 - championnats de Belgique 'TC': 12, 9 et 7 pts aux podiums et 3 pts pour la finale (top 8).
 - championnats de Belgique/catégorie : 9, 7 et 5 aux podiums et 2 pts pour la finale (top 8).
 - championnats de Belgique 'TC Masters': 6, 4 et 2 pts aux podiums et 1 pt pour la finale (top 8).
 - par catégorie de masters, 3, 2 et 1 pts. aux podiums